

DE LA PLAINE AU PLATEAU, EN PASSANT NEUF ÉCLUSES

EPA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION
EPT EST ENSEMBLE

RAPPORT
STAGE DE
PROFESSIONNALISATION

INET

Élèves conservateurs de
bibliothèques
Méditerranée

Tuteur au sein de la collectivité

Éléonore Clavreul

Déléguée à la Coopération nationale et internationale

François Gouyon

Directeur des bibliothèques de Pantin

Rapport rédigé par

Adrien Philippe Moniot, adrien.moniot@conservateur-inet.org

Date

01/02/2019

Remerciements

A l'issue de ces quatre mois de stages, particulièrement enrichissants du point de vue professionnel, mais aussi humain et intellectuel, il serait insensé d'ouvrir ce rapport sur autre chose que les très vifs et chaleureux remerciements que je dois, en premier lieu, à mes deux tuteurs, Madame Éléonore Clavreul et Monsieur François Gouyon, ainsi qu'à leurs adjointes, Madame Geneviève de Maupeou et Madame Hélène Morice, qui, tous, m'ont grand ouvert les portes de leurs bureaux et ont partagé avec moi les fruits de leur expérience dans la conception des politiques publiques, le management, la gestion de projet, et tant d'autres objets dont la connaissance me sera nécessaire dès le 1^{er} juillet.

J'aimerais aussi remercier Madame Christine Carrier, directrice générale de la Bpi, qui a accepté de m'accueillir dans les murs de son prestigieux établissement, ainsi que toute l'équipe de la bibliothèque, pour sa disponibilité, sa confiance et son ouverture, tout particulièrement les membres de la délégation à la coopération.

Je souhaite également témoigner de ma reconnaissance à l'équipe des bibliothèques de Pantin pour son accueil chaleureux et son accompagnement tout au long de ce stage.

Enfin, je dois encore un grand merci à tous les chefs de services, responsables d'équipements et agents d'Est Ensemble et des communes membres de la collectivité, qui ont accepté de se prêter au jeu des interviews et qui m'ont fait découvrir la vie culturelle, les particularités et les besoins d'un territoire dynamique.

Und ihr sagt mir, Freunde, dass nicht zu streiten sei über Geschmack und Schmecken? Aber alles Leben ist Streit um Geschmack und Schmecken! Geschmack: das ist Gewicht zugleich und Wagschale und Wägender; und wehe allem Lebendigen, das ohne Streit um Gewicht und Wagschale und Wägende leben wollte!

J. W. Nietzsche, Also sprach Zarathustra

La circulation des péniches



ES quatre mois, de la fête de sainte Euphrosyne à celle de saint Agapios de Vatopedi ont été placés sous le signe, non seulement des livres et de la lecture publique, mais aussi des transports parisiens, le long d'un axe navigable formé par le canal de l'Ourcq, qui traverse la cité de *Penthinum* et son prolongement, le canal Saint-Martin, qui se jette dans la Seine non loin du Marais et d'une place qu'on appelait avec une méchante dérision « Beau-Bourg ».

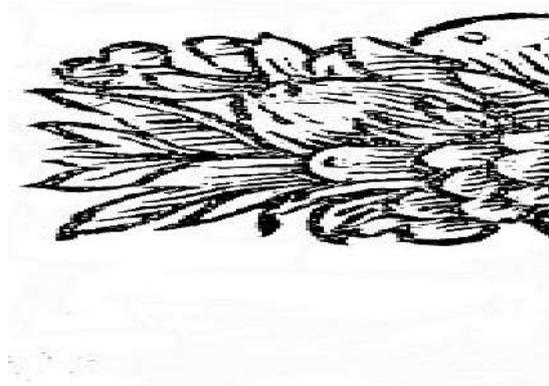
En effet, par un étonnant concours de circonstances, le destin nous a fait la grâce d'un stage double, *janus bifrons* à maints égards. Deux têtes, d'abord, qui sont celles de deux missions, dont on parlera *infra*. Deux têtes qui sont, ensuite, celles de deux structures bien différentes, l'une établissement public administratif, émanation de l'État sous la tutelle du Ministère de la Culture, appliquée à concilier, sous les dehors d'une centralité parisienne indiscutable, l'exigence d'une profondeur des collections quasi-universitaire et celle d'une ouverture au public le plus large; l'autre, service d'un vaste établissement public territorial de la Métropole du Grand Paris, ancré dans sa commune et fort occupé à répondre aux besoins très

Rapport

Stage de professionnalisation

spécifiques d'une population polymorphe. Deux têtes qui, néanmoins, se réunissent en un seul dieu, ensemble cohérent et central du panthéon latin, dont la vocation était de matérialiser les ouvertures et d'assurer les passages. Aussi n'est-il peut-être pas insignifiant de remarquer que ce stage a débuté le surlendemain de l'acte final d'une procédure de recrutement qui doit sceller mon engagement dans une nouvelle carrière.

Ce rapport présentera donc successivement chaque stage, sans manquer d'honorer les liens qui se sont tissés entre les deux missions, à la faveur des échanges et des dispositifs de l'une et de l'autre, avant de revenir, dans une tentative de conclusion, sur les bénéfices conjoints de ce temps central de notre formation.



Jeter l'ancre sur deux rives

et bien plus loin encore



POUR un ancien fonctionnaire de l'État, rompu aux habitudes d'un ministère de taille conséquente, à ses services déconcentrés et à ses établissements locaux ou nationaux, quoi de plus absurde, après avoir fait le choix de la territoriale, qu'un stage au cœur de Paris, dans une bibliothèque si grande, si ambitieuse, qu'elle ne peut dépendre de rien d'autre que de la Nation toute entière ?

Et pourtant, avant même d'avoir trouvé un emploi intéressant dans une collectivité accueillante, séduit par la fiche proposée par la délégation à la coopération de la Bpi, j'avais résolu de passer là les quatre mois du stage de professionnalisation. Certes, ce choix m'éloignait d'une observation au long cours des pratiques et des contraintes de la gestion humaine et budgétaire d'un équipement local, mais il m'ouvrait la possibilité de labourer tous les champs du

métier, depuis la conception des politiques publiques jusqu'à leur mise en œuvre dans les territoires, en passant par les circuits de diffusion de l'information, les plate-formes d'échanges entre professionnels, les dynamiques partenariales interministérielles et les opportunités de parangonnage international ; il était également l'occasion de rencontrer de nombreux professionnels expérimentés, ce qui est bien utile lorsqu'on s'apprête à occuper des fonctions nouvelles, aux enjeux complexes, et souvent assez solitaires.

La Bibliothèque publique d'information



La Bibliothèque publique d'information (Bpi) a été créée par le décret n° 76-82 du 27 janvier 1976, signé par le Premier Ministre d'alors Jacques Chirac, et contresigné par les ministres concernés, Jean-Pierre Fourcade, Ministre de l'Économie et des Finances, René Haby, Ministre de l'Éducation, Michel Guy, Secrétaire d'État à la Culture, Alice Saunier-Seïté, Secrétaire d'État aux Universités et Gabriel Péronnet, Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique. Depuis 43 ans, ce décret n'a été modifié qu'à la marge, par les décrets n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et n° 2015-1331 du 22 octobre 2015 portant diverses dispositions relatives à certains établissements publics culturels.

Les trois premiers articles du décret du 27 janvier 1976 sus-cité donnent à la Bpi le cadre général dans lequel elle exerce sa mission :

1. elle existe sous la forme d'un établissement public à caractère administratif. Il s'agit donc d'« *un service public personifié* »¹, doté de l'autonomie financière, de la personnalité civile, administré par un Conseil de 16 membres (article 5) et dirigé par un directeur (article 4) ;
 2. elle exerce, sous l'autorité de sa tutelle (le Ministère de la Culture), un ensemble de missions définies précises (principe de spécialité) : ***offrir à tous, et dans toute la mesure du possible en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections, françaises et étrangères de documents d'information générale et d'actualité ; constituer un centre de recherche documentaire en liaison avec les autres centres, bibliothèques et établissements culturels.***
- Il conviendra de revenir sur ces éléments, visionnaires en 1976 et toujours très présents dans l'action de la Bpi ;

¹ M. Hauriou, *Précis de droit administratif et de droit public*, Sirey, 1933

3. elle est liée au Centre Pompidou, dans les bâtiments duquel elle est intégrée, par une convention dont certains éléments structurels sont précisés par les articles 3², 5³, 9⁴ et 12.

Cette création répond à un besoin exprimé depuis le début des années 60. En effet, en l'absence d'une grande bibliothèque publique à Paris, les usagers, étudiants, professionnels ou simples lecteurs fréquentaient massivement une Bibliothèque nationale qui n'avait pas encore eu l'occasion de s'agrandir sur l'autre rive de la Seine. Il résultait de cette situation un engorgement qui poussait sa direction à demander la création d'un grand établissement public, qui aurait parfaitement trouvé sa place dans l'ensemble des grands projets structurels menés par la France pendant les Trente Glorieuses. Par ailleurs, les halles de Paris, situées à l'époque au cœur de la capitale, devaient être transférées en banlieue, dans ce qui allait devenir le Marché d'intérêt national de Rungis⁵. Ce projet, conduit dès le début des années 60, libérait donc un très grand espace, à quelques dizaines de mètres du Louvre et de la Seine, d'autant plus conséquent que le voisinage, et notamment le plateau de Beaubourg, nécessitait d'importants travaux de rénovation urbaine : en effet, la place occupée aujourd'hui par le centre Pompidou était alors un immense parc automobile, entouré d'immeubles d'habitation collective en état de décrépitude avancé, voire d'insalubrité.

C'est donc cet endroit qui eut rapidement les faveurs du Comité interministériel (sous la présidence, alors, du Premier Ministre Georges Pompidou) pour la construction d'une nouvelle bibliothèque nationale, à vocation non plus seulement de conservation, mais de lecture publique.

Une fois Président de la République, Georges Pompidou souhaita néanmoins la création d'un grand centre culturel consacré à l'art moderne, qui devait permettre à la France de rattraper son retard en la matière pour préserver son rayonnement culturel (et, accessoirement, touristique), dans le monde. Il fut donc décidé de réunir en un seul bâtiment ces deux projets d'égale nécessité, au prix, néanmoins, d'une réduction conséquente de la surface envisagée pour la bibliothèque.

Jean-Pierre Seguin qui, avant d'en être le premier directeur, avait été chargé de préfigurer ce nouvel équipement, proposa à l'époque d'en faire, bien plus qu'une bibliothèque nationale *bis*, plus tournée vers l'accueil d'un large public, une bibliothèque d'un genre nouveau, en lui définissant des missions qui devaient faire florès, pendant les décennies suivantes, et jusqu'à aujourd'hui. En effet, au-delà d'une simple mission de mise à disposition d'ouvrages de référence, cette nouvelle bibliothèque devait être conçue comme un lieu d'information. Cela impliquait plusieurs éléments, qui restent structurants pour la Bpi :

2 La bibliothèque publique d'information participe aux activités de l'ensemble culturel du centre Georges Pompidou ; Elle recourt à ses services communs, aux conditions fixées par la convention liant les deux établissements. Le directeur de la bibliothèque est membre du conseil de direction du centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

3 Le conseil d'administration comprend seize membres, à savoir :

Membres de droit.

Le président de l'établissement public du centre Georges Pompidou, président ; [...]

4 La responsabilité du bon ordre et de la sécurité dans les locaux de la bibliothèque publique d'information est confiée au président de l'établissement public du centre Georges Pompidou.

5 Dans le cadre d'un plan de création de marchés d'intérêt national arrêté en 1953.

- des collections dans tous les champs du savoir, accessibles immédiatement (pas de réserves), et à tout moment (en conséquence, le prêt était donc exclu) ;
- des collections françaises et étrangères ;
- des collections sur tous les supports, ce qui ouvrait la bibliothèque aux médias non écrits (inaugurant ainsi la démarche des médiathèques), voire, et c'est particulièrement visionnaire, aux supports informatiques.

Enfin, cette bibliothèque moderne, bien dotée et innovante, avait vocation à servir de tête de pont et de modèle pour les bibliothèques de lecture publique sur l'ensemble du territoire. Elle avait donc, dès l'origine, une mission de coopération et d'appui pour les bibliothèques territoriales, ainsi qu'une mission de rayonnement international, que renforçait physiquement son intégration dans un centre culturel destiné à affirmer l'excellence française dans ce domaine.

Aujourd'hui, quarante ans après son ouverture en 1977, cette bibliothèque, forte de sa centralité et de ses horaires élargis (tous les jours jusqu'à 22h, y compris les jours fériés, sauf les mardis et le 1^{er} mai, pour un total 62 heures par semaine) accueille chaque année près d'un million et demi d'usagers (soit 4 à 5.000 entrées par jour), constituant un public extrêmement varié (étudiants, sans-abris, etc.). Elle offre, sur une surface de plus de 10.000 m² déployée sur trois niveaux, près de 400.000 documents imprimés en libre accès, en sus des collections numériques et audio-visuels, et des ressources d'autoformation utilisables sur place, dans des cabines accessibles au public dans un espace *ad hoc*. Enfin, la Bpi développe une offre culturelle très importante, qui se traduit par un catalogue d'actions mensuel particulièrement dense. Riche de ses espaces et du savoir-faire de ses personnels, la Bpi multiplie également les partenariats, avec des associations, des collectivités territoriales, et des services de l'État.

Au sein de la Bpi, la délégation à la coopération nationale et internationale est directement rattachée à la direction générale. Elle s'inscrit dans les missions de la Bpi, telles qu'elles sont prévues par l'article 2, paragraphe 3 du décret du 27 janvier 1976. Il s'agit d'une mission transversale, décrite comme suit dans la brochure de présentation spéciale :

« La Bpi a pour mission de favoriser la coopération entre les bibliothèques au niveau national, en développant des actions collaboratives et la mutualisation des bonnes pratiques : partager les savoirs, développer le numérique, soutenir le développement des bibliothèques.

La Bpi promeut ses compétences et développe la représentation des bibliothèques françaises à l'international, en travaillant au sein des associations internationales. Elle fait bénéficier les professionnels français des expériences étrangères grâce aux voyages d'études et/ou rencontres internationales, et organise l'accueil de stagiaires étrangers. »

La délégation organise donc des journées d'études ou des séminaires, souvent en collaboration avec des bibliothèques territoriales, ou d'autres structures (associations, services de l'État, etc.), elle est responsable de la tenue d'un site collaboratif destiné aux professionnels, elle participe à plusieurs actions et réseaux animés par la Bpi ou liés à elle (Eurêkoi, réseau Carel, etc.) et contribue au rayonnement international des bibliothèques françaises en représentant la Bpi au sein d'organisations telles que l'IFLA (International Federation of Library Associations), EBLIDA (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations) et le Cfibd (Comité français international bibliothèques et documentation). Enfin, elle organise une fois par an un voyage d'étude à l'étranger. Par ailleurs, la délégation organise deux fois par an la réunion du Conseil de coopération, réunissant 18 bibliothèques territoriales, des associations et des représentants de l'Enssib et du Service de Livre et de la Lecture ; ses membres constituent un réseau qu'elle anime tout au long de l'année, en les associant à toutes les initiatives de la Bpi pouvant contribuer au rayonnement de la lecture publique ou renforcer l'offre à destination des publics ou des professionnels.

C'est au sein de ce service que s'est déroulée ma mission de quatre mois.

Déroulement du stage



PRÈS une première rencontre dès le mois d'octobre avec ma tutrice, madame Éléonore Clavreul, pour faire le point sur ses attentes et la coordination entre les deux stages, j'ai pu sereinement commencer mon travail dès le jeudi 8 novembre – le début de la semaine étant occupé par une formation optionnelle à l'INSET de Nancy. Un certain nombre de points avaient été évoqués en amont, concernant ce stage dont les objectifs se structurent autour de trois axes :

- un travail d'appui quotidien pour les diverses tâches de la délégation ;
- un travail de réflexion sur le Conseil de coopération et ses actions ;
- une dimension d'observation des services de la Bpi, du lien entre eux et avec les partenaires extérieurs.

Dès le premier jour, j'ai été très bien accueilli dans le service et, plus généralement dans l'établissement, par ma tutrice, les membres de la direction et tous les agents, nombreux, que j'ai eu l'occasion de croiser pendant ces quatre mois (sachant que j'étais environ 3 jours par semaine au service de la Bpi, auxquels il faut retrancher les périodes de formation optionnelle, les ETS, etc, et que j'ai régulièrement accompagné ma tutrice à des réunions extérieures à la bibliothèques).

Le Conseil de coopération constitue le cœur de la délégation, et il était donc le centre de mes missions, d'autant plus que sa réunion semestrielle avait lieu pendant la deuxième partie de mon stage. Plusieurs réflexions m'ont été confiées à cet égard.

Les membres du Conseil de coopération sont liés à la Bpi de diverses manières, en raison de leurs statuts variés. Le Service du Livre et de la Lecture, par exemple, étant le service de tutelle de l'établissement au titre du décret du 27 janvier 1976, n'a évidemment pas besoin d'autre lien que celui prévu par la réglementation pour siéger. En revanche, les bibliothèques territoriales inscrivent leur présence dans le cadre d'une convention passée entre leur collectivité territoriale et la Bpi. L'article 5 (pénultième) du contrat type, précisant les « *date, durée et résiliation du contrat* » stipule que ces conventions sont passées pour une durée de 2 ans reconductible tacitement sous réserve d'une évaluation trois mois avant l'échéance.

A l'exception de trois nouvelles structures entrantes, l'actuel Conseil arrivait au terme de ce mi-mandat. Un questionnaire avait déjà été préparé et soumis aux directeurs d'établissement peu de temps avant mon arrivée, et portait sur 1. une évaluation globale de la convention, 2. une évaluation des différents dispositifs liés, et 3. des initiatives à venir de la Bpi.

Il m'appartenait donc de relancer les participants en attente de réponse, de rebondir sur certaines propositions et de préparer une synthèse de cette évaluation pour la réunion du Conseil, le 8 janvier.

Globalement, le dispositif a été très favorablement noté par ses membres, en particulier en raison des échanges professionnels très riches et détendus, ainsi que du contenu informationnel dense et utile, conséquence de la présence, notamment, de représentants du ministère de la Culture.

Les dispositifs liés sont globalement plébiscités par les participants, en particulier le réseau Carel, qui gagnerait à monter en puissance et à s'affirmer, sur le modèle de son *alter ego* universitaire, le consortium Couperin, et la plateforme Eurêkoi. Les publications de la rubrique « Bibliothèques dans la Cité » sont très appréciées, et plusieurs bibliothèques territoriales font des propositions de thèmes pour accueillir des journées d'étude co-organisées avec la Bpi.

Un second volet de mon travail relatif au Conseil de coopération consistait à proposer des réflexions sur son fonctionnement, son périmètre, etc, particulièrement en conséquence de cette synthèse d'évaluation et des discussions menées pendant la réunion du 8 janvier.

Les conventions avec les bibliothèques territoriales sont organisées sur la base d'un modèle comptant 6 articles. Elles commencent par un exposé des motifs d'une page environ, qui précise les missions de la Bpi en les replaçant dans le cadre des dispositions du décret sus-cité et rappelle les qualités du cocontractant en soulignant ses domaines d'excellence. Il liste enfin les objectifs de cette coopération. Compte tenu de ces éléments, l'article 1 décrit les engagements des partenaires, puis l'article 2 détermine les actions qui seront menées. C'est dans cette partie qu'intervient la description précise des dispositifs liés, auxquels la bibliothèque cocontractante a choisi d'adhérer, en fonction de ses buts et de ses moyens (la participation à

Eurêkoi implique la mise à disposition de temps de travail, tandis que la participation à la diffusion des films documentaires du catalogue national géré par la Bpi est coûteuse). L'article 3 prévoit des stages professionnels, sous la forme de l'accueil dans les bibliothèques territoriales de professionnels étrangers pour qui la porte d'entrée en France, s'agissant de lecture publique, est, fort logiquement, la Bpi, qui peut s'appuyer sur le savoir-faire de la délégation à la coopération, mais aussi par le biais d'échanges d'agents pour découvrir des services innovants et partager des compétences. Cette possibilité devrait être largement utilisée pendant la période des travaux de la Bpi, où un certain nombre de bureaux situés dans le bâtiment du Centre Pompidou seront inutilisables – l'accueil à la Bpi pourra se faire après la réouverture des espaces. L'article 4 porte sur les réseaux et sur la communication commune des établissements. Les articles 5 et 6 précisent les conditions de durée des conventions et les modalités de règlement des litiges.

Le fonctionnement en est clair et satisfaisant pour tous les participants, l'unicité du format permet d'assurer la simplicité de la rédaction et la sécurité juridique contre les oublis ou les stipulations fantaisistes, tout en autorisant une adaptation à chaque partenariat.

La question du choix des membres est plus complexe. La question se pose, en effet, en raison du départ de deux structures : d'une part, la Bibliothèque d'étude et d'information, qui avait été installée à Cergy il y a vingtaine d'année sur le modèle de la Bpi, et dont la transformation en centre d'art est désormais actée, d'autre part la BDP du Cantal, qui ne participe plus aux activités de la coopération. De plus, certains membres du Conseil seraient favorables à un élargissement de leur cercle, ce qui poserait néanmoins des problèmes pratiques, si les réunions devaient réunir un nombre trop important de participants.

S'il semble donc logique d'écarter l'hypothèse d'un élargissement à plus de 18 membres, le remplacement des deux sièges bientôt vacants pose la question du choix qualitatif de leurs titulaires. D'une part, il semble qu'une zone géographique (le nord de la France, plus précisément un grand nord-ouest incluant la Normandie) ne soit pas représentée. Si l'on conçoit le rôle des bibliothèques sous convention comme celui, subsidiairement, de centres de diffusion des initiatives et des réflexions de la Bpi, il pourrait être pertinent de couvrir également cette zone.

Par ailleurs, l'analyse de la liste des membres révèle une absence notable des villes moyennes et des zones rurales : seules deux BDP siégeaient, dont celle du Cantal et celle du Val-d'Oise qui est une zone partiellement urbaine ou péri-urbaine ; la plus petite ville étant Troyes, avec 61.000 habitants, toutes les autres étant supérieures à 100.000 (hors agglomération). Ce positionnement au niveau des 50 plus grandes aires urbaines de France⁶ présente l'avantage d'améliorer la couverture quantitative de la population. En revanche, elle appauvrit la diversité qualitative de l'échantillon, et fait courir le risque de perdre de vue des territoires nombreux et aux besoins d'accompagnement particulièrement marqués. Néanmoins, une réorientation vers les structures qui les desservent pourrait se heurter à la faiblesse de leurs moyens pour s'inscrire dans certains dispositifs (voir *supra*), voire pour se rendre aux réunions.

6 Insee 2016

Le travail d'appui quotidien aux tâches de la déléguée à la coopération et la dimension d'« observation » de ce stage de professionnalisation sont liées l'une à l'autre.

En effet, l'un des intérêts majeurs de ce stage pour un futur directeur de bibliothèque territoriale est aussi de découvrir les acteurs principaux du livre et de la lecture publique en France et à l'étranger, et de pouvoir échanger avec des professionnels chevronnés. Au-delà de l'offre des services de la Bpi (notamment en matière d'action culturelle), nous retiendrons un certain nombre de rencontres qui s'ajoutent à la richesse des échanges dans le cadre et en marge de la préparation du Conseil de coopération (tous ces rendez-vous ont pu faire l'objet de compte-rendus, de notes de réflexions ou, plus largement, d'échanges oraux avec ma tutrice).

- La découverte du fonctionnement de la Bpi, établissement de lecture publique atypique, notamment l'organisation de ses départements, et celle du service public. Ses horaires larges et son implantation parisienne créent au reste chez ses agents un rapport au temps particulier, et une souplesse accrue dans la gestion du temps de travail.

- Une journée d'étude sur l'EMI (Éducation aux médias et à l'information), le 27 novembre 2018, riche de réflexions théoriques (intervenants du monde de la culture et des sciences de l'éducation, de France et de l'étranger) et d'exemples concrets, avec de nombreux professionnels venus de toute la France, et la présentation par des partenaires associatifs ou institutionnels de dispositifs divers à mettre en œuvre.

- Le 13 novembre 2018, à l'occasion de la réunion de réseau Eurêkoi, j'ai pu rencontrer les responsables de ce dispositif dans les territoires.

- J'ai participé, tout au long de mon stage, à la conception d'une journée du Plan national de formation du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, organisée le 26 mars 2019 au Centre Pompidou par la Direction du numérique éducatif et la Direction générale de l'enseignement scolaire, avec le concours de la Bpi et du Ministère de la Culture. Ce projet était particulièrement intéressant pour moi, puisqu'il entrait en résonance non seulement avec mon expérience professionnelle, mais aussi avec mon stage à Pantin, qu'il a contribué à nourrir. Il m'a également permis de mettre en perspective les différences de culture administrative entre deux ministères chargés de politiques publiques différentes, mais complémentaires, et qui gagneraient à mieux travailler ensemble, notamment à l'échelon local.

- J'ai eu l'occasion de participer aux travaux de la commission internationale de l'ABF et à ceux de la FILL.



Le stage à la Bpi a été d'un grand intérêt, notamment par la grande diversité des situations, des missions et des interlocuteurs qu'il m'a permis de croiser. Il a donné à l'externe que je suis une vision plus large et plus complète du paysage du livre et de la lecture en France, des institutions qui sont chargées ou qui

contribuent à la réussite des politiques publiques dans ce domaine. Par ailleurs, il a nourri très largement mon penchant naturel vers les questions de conception, qui sont un complément nécessaire en même temps qu'un négatif de mon goût pour les questions de management et de mise en œuvre sur le terrain.



Entre Curcq et Montfort



COMPTE tenu de mon passé de fonctionnaire d'État et, *a fortiori*, de professeur, et de mon statut d'externe, un stage en collectivité s'imposait en sus de mes missions au sein de la Bpi. Il était en effet nécessaire que je profitasse aussi de ces quatre mois pour observer au quotidien, sur un temps plus long, les problématiques managériales qui sont celles d'un directeur de bibliothèque et le fonctionnement d'une collectivité territoriale. Le choix de Pantin s'est imposé naturellement, en raison de la proximité géographique entre mes deux lieux de stage, bien sûr, mais surtout de la compatibilité entre les deux missions, de l'intérêt, vu le fonctionnement particulier, fondé sur la solidarité entre communes à forte identité propre et subsidiarité girondine de l'EPT Est-Ensemble, d'observer l'intégration d'un service à la fois dans une communauté de communes et une commune et, enfin, de la conception qu'a mon tuteur, monsieur François Gouyon, du rôle et de la forme des bibliothèques, qui s'apparente à la vision que je souhaite en développer à Chalon-sur-Saône et qu'il m'intéressait, en conséquence, de pouvoir observer de plus près.

Présentation des collectivités



E pluriel, en l'espèce, s'impose par l'ancrage de ma mission dans deux collectivités différentes par nature : l'Établissement public territorial (EPT) Est ensemble, signataire de la convention de stage avec l'INET, et auquel les bibliothèques, comme la majorité des équipements culturels, ont été transférées, et la commune de Pantin, circonscription dans laquelle l'inscrit l'action du réseau qui m'a accueilli, et dont l'identité, pour des raisons géographiques, historiques, sociologiques et politiques reste très forte.

L'EPT Est Ensemble est le successeur d'une première intercommunalité, la communauté d'agglomération du même nom, créée par l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 *portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble*. Or, dans le cadre de l'institution du Grand Paris, prévue par la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 *relative au Grand Paris*, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République*, dite « loi NOTRe »⁷, a modifié l'article L5219-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dispose en conséquence que

« dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, sont créés, au 1er janvier 2016, des établissements publics de coopération intercommunale dénommés " établissements publics territoriaux ". »

La mise en place de ces nouveaux EPCI, propres à la métropole parisienne, et tous dotés de la compétence culture est ensuite décidée par décret, en l'espèce le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville.

La collectivité devient donc l'EPT 8 et conserve l'usage du nom de la communauté d'agglomération à laquelle elle succède et dont elle hérite du périmètre géographique. Elle est voisine de l'EPT 6 (« Plaine Commune »), de l'EPT 7 (« Terres d'Envol »), de Paris (qui n'est pas un EPT), de l'EPT 9 (« Grand Paris – Grand Est ») et de l'EPT 10 (« Paris-Est-Marne et Bois », dans le Val-de-Marne). Les neuf communes membres (Bagnole, Bobigny, Bondy, Le-Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) se situent toutes dans le département de la Seine-Saint-Denis et comptent au total plus de 400.000 habitants, très inégalement répartis (105.000 Montreuillois, mais 18.000 Gervaisiens) sur des territoires de tailles très diverses (0,7 km² pour le Pré-Saint-Gervais contre près de 9km² pour Montreuil). Ces différences très marquées s'ajoutent à d'autres, telles que la distance de Paris (certaines communes sont limitrophes, d'autres non) ou la desserte par les transports en commun (la

⁷ En particulier son article 59

présence du métro, en particulier, influence fortement les choix immobiliers des particuliers et des entreprises). Enfin, l'absence de ville-centre (à la différence de Plaine-Commune, par exemple, dont la dynamique est historiquement liée au rayonnement de Saint-Denis sur une collectivité alors relativement homogène politiquement) et, pour l'heure, d'interconnexions rapides entre les différents territoires (il est souvent nécessaire de passer par Paris pour se rendre d'une commune à l'autre) ont contribué à faire de l'EPT Est Ensemble une structure très marquée par l'autonomie des communes membres et la prise en compte des spécificités de chacune d'entre elles dans la mise œuvre d'un certain nombre de politiques, notamment celle de la lecture publique.

La ville de Pantin, forte de plus de 55.000 habitants, est l'une des premières communes de l'EPT Est Ensemble. Elle est frontalière de l'EPT Plaine Commune (par Aubervilliers) et de Paris. Elle bénéficie du raccordement au métro par deux lignes, la ligne 5 (depuis 1942) qui relie la Place d'Italie à la préfecture et à l'hôtel du département de Seine-Saint-Denis (Bobigny-Pablo Picasso) en passant par les gares d'Austerlitz, de l'Est et du Nord, la station République (1^{ère} station de métro parisienne avec 5 lignes et 18 millions de passagers par an) et la ligne 7 (depuis 1979) qui relie Ivry et Villejuif à La Courneuve en passant par les gares de Châtelet et de l'Est. De plus, la ville est reliée depuis 2012 à la ligne 3b du tramway (circulaire nord Asnières-Vincennes) et depuis 1999 au RER E (« Éole ») qui rapproche la banlieue éloignée sequanomarnaise (Chelles et Tournan) des gares de Saint-Lazare et du Nord. Pantin est donc une ville bien reliée de la petite couronne parisienne, qui vit au rythme de la capitale.

Néanmoins, la desserte par deux lignes de métro est également révélatrice d'un territoire coupé en deux par le Canal de l'Ourq, la voie de chemin de fer et la route départementale D115. Ainsi, deux quartiers situés au nord de cet axe, du côté d'Aubervilliers, les Quatre-Chemins et les Courtillières sont considérés comme prioritaires au sens de la politique de la ville (QPV)⁸ et d'intérêt national dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)⁹, voire, pour le dernier, comme une zone franche urbaine¹⁰. Alors même que le centre de Pantin (quartier Mairie-Ourq, en particulier) connaît depuis plusieurs années un mouvement de *gentrification*, avec une forte concentration de diplômés de l'enseignement supérieur (plus de 20%), le nord reste marqué par de grandes difficultés sociales, une part importante d'immigrés (autour de 20%), voire de réfugiés en attente de régularisation de leur situation et des niveaux de vie très faibles, qui expliquent le très faible niveau du revenu fiscal médian par ménage et le niveau de chômage élevé dans la commune.

8 Décret no 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

9 Arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain

10 Décret n°2006-1623 du 19 décembre 2006 portant délimitation des zones franches urbaines créées en application de l'article 26 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances

La commune accueille de nombreux équipements culturels, notamment trois bibliothèques, dont la centrale, Elsa-Triolet, est située au centre-ville, entre les stations de métro Hoche et Église de Pantin (ligne 5), tandis que les autres, Jules-Verne et Romain-Rolland se trouvent respectivement aux Quatre-Chemins et au Fort d'Aubervilliers (au cœur du quartier des Courtilières), au sein d'une maison de quartier qui héberge également une antenne jeunesse et une mairie annexe.

Contexte et déroulement de la mission



A mission confiée par la collectivité portait sur l'offre à destination des adolescents et des jeunes adultes. Ce public, cible difficile pour beaucoup de bibliothèques, fait l'objet, au sein des bibliothèques de Pantin, d'un groupe de travail *ad hoc*. La mission était donc formulée comme suit :

« Au sein du groupe de travail, évaluer la pertinence du positionnement des bibliothèques et contribuer à une meilleure efficacité de leur action dans la poursuite des objectifs de politiques publiques associés à ces publics, en termes de politiques d'acquisition, de médiation et d'actions menées notamment. »

Avec une attente précise en matière de productions :

« Documents de synthèse présentant l'offre existante au sein des bibliothèques et sur le territoire de la ville en direction des publics adolescents / jeunes adultes.

Documents de synthèse relatifs aux bonnes pratiques, projets exemplaires ou idées originales en matière d'offre de service en direction des publics adolescents / jeunes adultes dans d'autres bibliothèques du territoire, du département ou de la région, voire à l'échelle nationale. »

En somme, la mission pouvait donc se résumer en deux parties : un travail d'analyse de terrain sur la fréquentation de ces publics dans le réseau pantinois, et un travail de parangonnage critique.

Par ailleurs, les propositions d'action avaient vocation à s'inscrire dans le projet municipal qui unit toutes les structures culturelles, sociales et éducatives de la ville, quelle que soit leur tutelle, garantissant ainsi la lisibilité de l'offre et la cohérence des politiques publiques locales. Le projet politique de la jeunesse à Pantin est structuré autour de trois axes : autonomie,

citoyenneté, solidarité. Enfin, le réseau de lecture publique fait l'objet d'une vision précise de ce qu'est une bibliothèque, et de ce que doit être son offre, si elle veut être pertinente, adaptée, rendre réellement service aux usagers.

Dès la première entrevue avec mon tuteur, en amont du stage, il m'a fourni une documentation assez riche sur le territoire, qui venait compléter les éléments que j'en connaissais déjà du fait de mon emploi précédent au sein du rectorat de Créteil (notamment sur le mouvement déconcentré des enseignants du second degré et sur le recrutement des élèves de l'internat d'excellence au niveau académique). Le taux de fréquentation des adolescents, en particulier, est tout à fait impressionnant jusqu'à 15 ans, puis il baisse très rapidement : les jeunes adultes, tant qu'ils ne sont pas parents, sont absents des bibliothèques, ce qui n'est pas une spécificité locale (contrairement à l'excellent taux de fréquentation des jeunes adolescents).

Nous avons donc organisé un calendrier de ma présence dans les différents équipements du réseau, en particulier les mercredis et les samedis, ainsi qu'au moment des actions régulières ou exceptionnelles destinées à ces publics.

De ces observations, de l'étude des documents fournis et des échanges avec les acteurs du territoire, il est ressorti, après réflexion, une série de constats, dont les plus utiles pour le travail de conception subséquent sont les suivants¹¹ :

***Premier constat**, celui de la différence forte entre les équipements. Elle tient, bien sûr, aux quartiers d'implantation. Elsa Triolet (centre) accueille un public socialement très divers, allant des réfugiés accueillis par le biais d'un cours d'alphabétisation en lien avec le CIO aux parents issus de catégories sociales supérieures qui accompagnent leurs enfants en section jeunesse le mercredi ou le samedi. Jules-Verne, dans le quartier des Quatre-Chemins, accueille un public moins hétérogène, et beaucoup plus d'enfants, souvent non accompagnés, un constat encore plus marqué à Romain-Rolland, un quartier non seulement défavorisé, mais également plus enclavé, plus éloigné de Paris et où l'activité est très faible. C'est dans ce dernier quartier, néanmoins, que les changements les plus nombreux sont attendus, compte tenu de la construction d'un nouveau bâtiment et, surtout, sur le territoire voisin de la ville d'Aubervilliers, d'un nouveau quartier de plusieurs milliers de logements.*

***Un second constat** porte sur la fréquentation des bibliothèques par le public cible de cette étude :*

- Les « collégiens » (11-14 ans) sont très présents dans les trois bibliothèques, plutôt dans les parties « jeunesse ». Ils participent également au « Club ». Ils ont bénéficié à l'école primaire d'un accompagnement par les bibliothécaires qu'ils connaissent, et se sentent chez eux dans les équipements, tout particulièrement dans les annexes. Ils habitent généralement dans le quartier où se situent également leur collège, la bibliothèque et d'autres activités, notamment celles proposées par les maisons de quartier ou les antennes jeunesse. Néanmoins, au sein d'un groupe d'âge, il existe, à en croire les acteurs du territoire, une différence notable entre les

¹¹ Les paragraphes en italique sont extraits de mon livrable.

adolescents qui fréquentent la bibliothèque et ceux qui fréquentent les antennes jeunesse (les premiers étant les plus studieux, les moins agités...). Il ne s'agit pas d'un public à conquérir, mais d'un public à conserver ; s'il semble satisfait de l'offre des bibliothèques, il reste cependant possible de proposer encore des dispositifs nouveaux, afin de toucher plus précisément encore ses besoins.

- Les lycéens (15-18 ans) sont beaucoup moins présents, sauf dans une certaine mesure à Elsa Triolet, dans la salle d'étude. Cette disparition tient sans doute à plusieurs facteurs. En premier lieu, l'éclatement géographique d'un public jusque-là captif de la carte scolaire : en effet, dès le lycée, certains élèves décrochent d'une scolarité qui n'est plus obligatoire, et coupent ainsi le lien qu'ils avaient avec les institutions publiques culturelles ou éducatives. Ceux qui poursuivent leur formation ne le font pas forcément sur leur territoire de résidence, selon les voies et les spécialités qu'ils choisissent ; la vie quotidienne des jeunes Pantinois se déroule donc souvent loin de leurs quartiers, et donc de leurs équipements de proximité, tandis que les lycéens de Pantin sont souvent issus d'autres territoires : le lien est donc rompu. De plus, l'un des besoins principaux de cette population, celle d'espaces de travail (de préférence modulables et connectés), fait l'objet d'une offre limitée à Pantin (sauf à Elsa Triolet, dont les espaces restent néanmoins sous-dimensionnés relativement à la taille de la population desservie) et, dans une moindre mesure, à Jules-Verne, où la salle adultes peut servir d'espace de travail, tandis que la concurrence est forte, à quelques minutes de métro (ligne 7, voire ligne 5), à la bibliothèque de la Cité des sciences. Enfin, si les relations sont soutenues avec l'école primaire (qui est un service de la commune) et développées avec certains collèges du secteur, les lycées ne collaborent guère avec les équipements culturels, à l'exception du cinéma 104. Il s'agit donc de leur proposer une offre adaptée à leurs besoins, qui sont réels, et visibles lors d'actions spéciales (révisions du baccalauréat) ou dans certaines bibliothèques parisiennes (Bibliothèque des sciences et de l'industrie, Bpi, voire bibliothèques universitaires lorsqu'elles leur sont ouvertes).

- Les jeunes adultes, quant à eux, sont globalement absents des bibliothèques (jusqu'à ce que leurs enfants soient en âge d'être inscrits), comme ils le sont de la quasi totalité de l'offre culturelle du territoire (à l'exception notable du conservatoire, dont l'excellence attire une population d'étudiants spécialistes, qui préparent des concours). Il paraît, au reste, pertinent, comme c'est déjà le cas, de répondre à des besoins sectoriels (alphabétisation pour les immigrés récents, par exemple, appui à la (ré)insertion professionnelle), ce public étant en réalité largement polymorphe. Il appartient également de s'interroger sur les collections qui peuvent attirer cette population, et sur la répartition des espaces.

Par ailleurs, afin d'aborder intelligemment le travail de parangonnage, j'ai entrepris, en lien avec mes missions à la Bpi, un travail de documentation sur les offres jeunesse en bibliothèque. Ces lectures m'ont amené à un constat de situation peu concluant¹² :

¹² Cf. note préc.

La question de la lecture et, plus généralement de l'accès à la culture, chez les « jeunes », en particulier chez les adolescents, fait l'objet d'un débat large dans tous les secteurs de la société, depuis le grand public, en passant par les médias et les administrations, jusqu'aux chercheurs.

Le sujet est donc loin d'être une page blanche, et le risque est plutôt d'être submergé par le nombre des publications, même en se limitant à la lecture des documents d'analyses des ministères (en particulier de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ces deux derniers portefeuilles étant réunis à l'heure actuelle) et des organes qui leurs sont rattachés, à l'instar du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire), du réseau Canopé, de l'INJEP (Institut National de la jeunesse et de l'éducation populaire), des associations telles que l'ABF, l'IFLA, le CRILJ (Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse) ou les ARL (Agences régionales du livre) ou aux travaux de chercheurs issus de disciplines diverses : psychologie, sociologie, neurosciences, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication.

Au reste, les points de vue divergent fortement, tant sont marquées les différences d'analyse, jusque sur la définition des termes de la discussion. Là où certains affirmeront que l'adolescence n'existe pas, d'autres la verront se prolonger jusqu'à un âge avancé, justifiant ainsi la prise en compte dans une même étude d'un public âgé de 12 à 25 ans.

La notion même de « lecture », dans ce contexte, suscite un débat : lire, n'est-ce lire que des livres ? Si la question du support n'est guère déterminante (un livre ouvert sur une liseuse, une tablette, un téléphone ou un écran d'ordinateur reste indiscutablement un livre), qu'en est-il de la lecture d'un blog, d'une encyclopédie en ligne, voire d'un échange de messages sur Whats'app ? Indéniablement, une certaine culture de l'écrit l'a emporté sur la culture de l'oral (notamment téléphonique) de la génération précédente. Cette question rejoint, au fond, celle de la qualité de ce qui est lu, et qui se rapporte aussi bien à la forme (langage SMS, par exemple), qu'au fond (Le Cousin Pons ou Percy Jackson et le voleur de foudre?). Enfin, tout cela revient à interroger le rôle de la bibliothèque, lui aussi largement débattu depuis le développement de la « lecture publique », avec des points de frictions entre professionnels particulièrement visibles au moment du développement des « médiathèques », puis, plus récemment, des « tiers-lieux ».

Il ne s'agit pas ici de faire un point détaillé des nombreux travaux publiés dans les différents champs évoqués ci-dessus : des bibliographies spécialisés sont facilement accessibles.

En conséquence de cette confusion dans l'analyse du public cible, présente à la fois au niveau théorique et dans la mise en œuvre de terrain, qui mêle souvent, à divers degrés, le placage de concepts sociologiques pas toujours bien compris à un effort d'adaptation parfois plus démagogique que pratique et à un mode de co-conception inconsciemment dirigé par des préjugés sur la « culture des jeunes », j'ai choisi de renoncer à la production d'une note de parangonnage, qui courait le risque de ne pas être opérationnelle, pour privilégier la constitution

d'un fichier d'actions inspirées d'offres concrètes découvertes au gré de mes recherches, des apports des acteurs de terrain, et de mon expérience professionnelle antérieure.

Il en ressort quelques éléments-clefs, que l'on retrouve sous diverses formes dans la plupart des fiches actions proposées à l'issue de ce stage :

- les jeunes gens sont à la recherche d'espaces qu'ils peuvent s'approprier, parce qu'ils ne sont ni la salle de classe ni la maison parentale, deux espaces dont ils n'ont guère la maîtrise, et qui sont le territoire d'une autre personne. Ils ont également besoin qu'on leur fasse confiance : ils sont en recherche de responsabilité, marque du passage à l'âge adulte. L'expérience témoigne par ailleurs de ce qu'ils se montrent, en règle générale, dignes de la confiance qu'on leur accorde. La co-conception d'espaces et d'actions est donc un principe fondamental pour qui veut construire une offre attirante et efficace ; elle s'inscrit par ailleurs dans l'axe « autonomie » du projet de la ville de Pantin. En revanche, cette autonomie ne se conçoit pas sans accompagnement : la bibliothèque reste le domaine des professionnels, et elle ne saurait se transformer en self-service culturel ou en espace polyvalent. Il s'agit donc bien d'une autonomie accompagnée, qui permet également de satisfaire la curiosité de nombreux adolescents pour les coulisses des institutions. Il s'agit pour les bibliothécaires, médiateurs par excellence, de donner le cadre de l'action, de présenter les outils et de veiller au bon déroulement de chaque projet.

- les adolescents (surtout les plus âgés) et les jeunes adultes ont souvent besoin d'une bibliothèque pour travailler. C'est ce qui explique leur présence plus importante à la Bibliothèque Elsa Triolet, en particulier dans la salle d'étude. En témoigne également le taux d'occupation de bibliothèques telles que la Bpi ou la Bibliothèque des sciences et de l'industrie. Sans préjudice des projets culturels et de l'enrichissement des collections auxquels ils peuvent être associés, il ne faut pas négliger un besoin plus fondamental, celui d'espaces et de ressources favorables au travail scolaire, seul ou en groupe, à l'autoformation et à l'insertion professionnelle. La bibliothèque dispose de plusieurs espaces : si elle doit être un lieu vivant, elle ne doit pas négliger ceux de ses usagers qui viennent pour travailler dans le silence...

Par ailleurs, ces quatre mois de stage m'ont permis d'approfondir ma découverte des bibliothèques et des collectivités territoriales, en me donnant l'occasion d'observer sur un temps plus long les pratiques managériales de mon tuteur, manifestement efficaces et compatibles avec ma façon d'envisager les relations hiérarchiques et l'organisation du travail dans un service, de parler avec lui d'un certain nombre d'éléments utiles à ma prise de poste : gestion du budget, relation avec la tutelle, politique documentaire ou gestion des conflits.

J'ai également eu l'occasion de découvrir les autres bibliothèques de l'EPT Est Ensemble, qui diffèrent assez fortement les unes des autres, car elles sont très marquées non seulement par la personnalité de leurs directeurs, mais aussi par des équipes différentes et des usagers qui, selon les territoires, ont des profils, des habitudes et des attentes très variables.

Enfin, le réseau des bibliothèques s'inscrivant dans un maillage d'acteurs de terrain important, j'ai pu découvrir le fonctionnement de services aussi variés qu'un important

Conservatoire à rayonnement départemental, des maisons de quartier, un cinéma municipal ou le centre d'information et d'orientation, mais aussi de nombreux exemples de collaboration entre ces institutions, et le regard sur l'activité culturelle de la commune d'un chef de service municipal.



CE stage à Pantin s'est donc révélé d'une grande utilité dans le cadre de ma prise de poste à venir, et fortement complémentaire avec mon travail à la Bpi. J'en ressors à la fois rassuré et mieux armé pour comprendre le fonctionnement d'un réseau de lecture publique, les attentes des usagers et des collectivités.



Pour conclure, une jetée vers un Nouveau Monde



ES cours d'eau, quelle que soit leur altitude, leur débit ou la déclivité de leur cours, qu'ils soient couverts par l'urbanisation, canalisés pour les besoins de la navigation humaine ou libres de creuser dans un paysage de campagne un lit cerné de berges accueillantes, finissent tous par se jeter dans la mer. Il en va ainsi des stages des élèves conservateurs, qui sont autant de rivières, quand leur premier emploi est un océan, aboutissement pour le marin d'eau douce qui prend son envol en quittant l'embouchure du

fleuve. Il n'est donc pas sans intérêt que ma croisière se soit trouvée une destination au moment même où j'explorais la source de ses pénultièmes affluents.

En effet, les stages, comme les formations, prennent un sens différent lorsqu'on commence à identifier des besoins dont les contours se précisent chaque jour un peu plus, et dont les dangers se font plus menaçants au fur et à mesure que s'allongent les ombres vespérales portées par l'astre de notre formation INET.

Bientôt confiés à l'obscurité de nos magasins labyrinthiques, nous apprenons à conserver les éclats de lumière les plus précieux, les étincelles les plus vives et les plus durables.

L'heure du compte-rendu, néanmoins, est une heure joyeuse, l'occasion d'un bilan et d'une prise de recul.

En premier lieu, je ne regrette pas d'avoir fait deux stages. L'attente, parfois, d'une validation, d'un rendez-vous ou d'un document était meublée par une tâche parallèle dans l'autre structure. De plus, je tire de mon expérience à la Bpi, des nombreuses rencontres que j'y ai faites et des réflexions auxquelles j'y ai été associé de précieux trésors et une connaissance des politiques publiques en faveur du livre et de la lecture au niveau national que je ne pourrai déployer dans ma collectivité qu'à l'aide des outils de managements, du partage d'expérience et du compagnonnage que j'ai trouvé à Pantin.

Au-delà de la formation (et de la maturation) d'un futur professionnel des bibliothèques, ce stage a également été l'occasion de réfléchir à des publics et à des dispositifs qui seront transposables, au prix des adaptations qu'implique l'originalité de chaque territoire, dans mon futur emploi.



Table des matières

- I. La circulation des péniches, en guise d'introduction**
- II. Jeter l'ancre sur deux rives, et bien plus loin encore**
 - 1. PRÉSENTATION DE LA BPI
 - 2. DÉROULEMENT DU STAGE
- III. Entre Ourcq et Montfort**
 - 1. PRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS
 - 2. CONTEXTE DE LA MISSION
 - 3. PROPOSITIONS D' ACTIONS
- IV. Pour conclure, une jetée vers un Nouveau Monde**

